

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 29 JUIN 2020 À 20 HEURES

Date de la convocation : 19/06/2020

Transmise le : 19/06/2020

Membres élus : 15

en fonction : 15

présents : 14

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, Mme Véronique TUFFIER, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Sylvie BLOTTIN, Mme Yveline TEXIER, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE, Mme Jamila BARKANI.

Absent excusé : M. Stéphane RICHER, ayant donné pouvoir à Madame Dominique MAROQUIN.

Secrétaire de Séance : M. Francis POMMIER.

.....
ORDRE DU JOUR
.....

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Nomination des délégués titulaires et suppléants au SIVOM du Bois Gueslin,
- Proposition de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs,
- Nomination des délégués à la défense, à la sécurité routière, à la culture et au CNAS,
- Constitution des commissions communales,
- Création et nomination de rues,
- Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,
- Fonds de Concours Chartres Métropole pour les illuminations,
- Création de poste,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SIVOM DU BOIS GUESLIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions régissant le fonctionnement du SIVOM du Bois Gueslin,

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner les délégués appelés à représenter la Commune de La Bourdinière Saint-Loup au sein du SIVOM du Bois Gueslin,

Après appel à candidature et délibération, à l'unanimité :

- Monsieur Marc LECOEUR, Madame Dominique MAROQUIN et Madame Véronique TUFFIER sont désignés délégués titulaires du SIVOM du Bois Gueslin,
- Madame Yveline TEXIER est nommée déléguée suppléante du SIVOM du Bois Gueslin.

PROPOSITIONS DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms ci-dessous :

- Mme Roselyne CAGÉ,
- M. Christian CARRIER,
- Mme Michèle HALLIER,
- M. Jean-Pierre LEVEILLARD,
- M. Philippe BROUSSARD,
- Mme Yolande CHAILLOU,
- M. Yves MAROQUIN,
- M. Stéphane RICHER,
- M. Louis POUSSARD,
- Mme Martine RICHER,
- Mme Emilie GOUHIER,
- M. Jean-Luc TEXIER,
- M. Michel DUVAL,
- M. François LHUILLERY,
- M. Daniel LEJARDS,
- Mme Josiane CHAPUIS,
- Mme Arlette CLOUET,
- M. Michel DENKMANN,
- Mme Stéphanie MARCHAND,
- M. Stéphane SÉGALANT,
- Mme Nadine SAVINIEN,
- M. Olivier GUIARD,
- M. Christian PERIER,
- M. Claude BERTRAND.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS À LA DÉFENSE, À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, À LA CULTURE ET AU CNAS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner les délégués appelés à représenter la Commune de La Bourdinière Saint-Loup,

Après appel à candidature et délibération, sont élus :

- M. Jacques ROUSSEL, délégué à la défense,
- M. Jean-Jacques MOREAU, délégué à la sécurité routière,
- M. Philippe SOULIER, délégué à la culture,
- Mme Sylvie BLOTTIN, déléguée titulaire de la Charte Environnement et M. Francis POMMIER, délégué suppléant,
- Mme Jamila BARKANI, déléguée représentant des élus et Madame Emilie FAUQUET, déléguée représentant des agents au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS).

CONSTITUTION DE COMMISSIONS COMMUNALES.

Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. **La commission des Finances,**
2. **La commission Travaux – Urbanisme et Chemins,**
3. **La commission Scolaire (pour le regroupement pédagogique),**
4. **La commission de Sauvegarde du patrimoine,**
5. **La commission Site Internet.**

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 8 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 - Commission des finances :

Monsieur Marc LECOEUR, Madame Arlette KAMBRUN, Monsieur Francis POMMIER, Monsieur Denis FERRIÈRE, Yveline TEXIER, Serge HULINE, Philippe SOULIER.

2 - Commission Travaux – Urbanisme et Chemins :

Monsieur Marc LECOEUR, Monsieur Patrick DESMOULINS, Monsieur Denis FERRIÈRE, Madame Dominique MAROQUIN, Monsieur Jacques ROUSSEL, Monsieur Stéphane RICHER, Madame Jamila BARKANI.

3 - Commission scolaire (pour le regroupement pédagogique) :

Monsieur Marc LECOEUR, Madame Dominique MAROQUIN, Monsieur Jean-Jacques MOREAU, Madame Véronique TUFFIER, Monsieur Francis POMMIER.

4 - Commission de sauvegarde du patrimoine :

Monsieur Marc LECOEUR, Madame Dominique MAROQUIN, Monsieur Patrick DESMOULINS, Madame Sylvie BLOTTIN, Monsieur Jacques ROUSSEL, Madame Yveline TEXIER, Monsieur Stéphane RICHER, Monsieur Jean-Jacques MOREAU.

5 - Commission Site Internet :

Monsieur Marc LECOEUR, Madame Arlette KAMBRUN, Monsieur Philippe SOULIER.

En ce qui concerne la **Commission d'Appel d'Offres**, il convient de nommer trois membres titulaires et trois suppléants, en plus du Maire. Une seule liste ayant été présentée après appel à candidature, aussi, après délibération, sont nommés :

- Monsieur Patrick DESMOULINS, Monsieur Jacques ROUSSEL, Madame Véronique TUFFIER, membres titulaires,
- Monsieur Serge HULINE, Monsieur Jean-Jacques MOREAU, Monsieur Denis FERRIÈRE, membres suppléants.

Pour la **Commission de contrôle des listes électorales**, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant (Monsieur le Maire ne peut pas être nommé pour cette commission). Après délibération, sont nommés :

- Monsieur Stéphane RICHER, titulaire,
- Madame Yveline TEXIER, suppléant.

CRÉATION ET NOMINATION DE RUES.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que, d'une part, pour pouvoir rendre la ruelle jouxtant l'Église piétonne, il convient préalablement de lui attribuer un nom.

D'autre part, dernièrement plusieurs demandes d'urbanisme ont été reçues en vue de construire de petits lotissements entre le 8 et le 10 Route Nationale 10, et entre le 35 et le 37 Route Nationale 10. Afin de pouvoir attribuer une adresse à ces constructions, il est nécessaire de créer de nouveaux numéros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les noms de rue suivant :

- Sente Fleurie pour la ruelle jouxtant l'Église,
- Création des numéros 8 Bis et 8 Ter pour les futures constructions entre le 8 et le 10 Route Nationale 10,
- Création des numéros 35 A, 35 B, et 35 C pour les futures constructions entre le 35 et le 37 Route Nationale 10.

EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE.

VU l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril portant diverses mesures pour faire face à l'épidémie de COVID-19, et son article 16 permettant aux collectivités d'adopter un abattement compris entre 10% et 100% applicable au montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) due par chaque redevable pour l'année 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal de La Bourdinière Saint-Loup N° **2019-05/27 du 13 Mai 2019** fixant les tarifs 2020 de la TLPE,

VU le Budget Primitif 2020 de la Commune prévoyant une recette de 590.00 € pour la TLPE,

Monsieur le Maire interroge les élus sur leur souhait d'exonérer tout ou partie de la TLPE 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas appliquer une exonération sur la TLPE 2020.

FONDS DE CONCOURS CHARTRES MÉTROPOLÉ POUR LES ILLUMINATIONS.

Monsieur le Maire indique que le montant inscrit dans la délibération N° 2020-01/8 pour l'achat d'illuminations était un montant prévisionnel de 500.00 € H.T., aussi, maintenant que les montants précis sont connus, il convient de prendre une délibération rectificative afin d'y faire figurer les montants exacts dans la sollicitation du Fonds de Concours Chartres Métropole.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'achat de matériel suivant : Décors lumineux pour les fêtes de fin d'année.

Le montant s'élève à 458.51 € H.T. – soit 550.21 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds de Concours Chartres Métropole pour cette réalisation, pour un montant de 229.25 € soit 50% du coût H.T. du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation de ces achats est le suivant :

Début des travaux : Courant 2020.

Fin des travaux : Fin 2020.

CRÉATION DE POSTE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agent actuellement chargé de l'accompagnement des enfants durant les transports scolaires part en retraite et ne sera pas remplacé par la Mairie de Dammarie, aussi, il convient de créer un poste pour y remédier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De créer, à compter du 1^{er} septembre 2020, 1 emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation appartenant à la catégorie C à 6 heures et 16 minutes par semaine (annualisées) en raison du départ en retraite de l'agent actuellement en poste.**

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes : *Accompagner et surveiller les enfants durant les trajets des transports scolaires.*

- **D'autoriser le Maire :**

- à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus,
- à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus,
- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.**

QUESTIONS DIVERSES

Vidanges collectives : Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent renouveler la campagne de vidanges collectives pour cette année et présente le devis reçu (d'autres ont été sollicités mais sans réponse). Les membres du Conseil y sont tous favorables, aussi, le devis sera validé auprès de la société AVD pour des interventions en septembre – octobre.

Repas des aînés : Face à l'insécurité sanitaire actuelle, le repas des aînés sera repoussé à début 2021.

Élections : Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal devra se réunir le vendredi 10 juillet prochain pour élire les délégués titulaires et suppléants pour les Sénatoriales. Après appel à candidature, deux listes se présentent pour le vote du 10 juillet :

- *Une liste de titulaires composée de M. Marc LECOEUR, M. Jean-Jacques MOREAU et M. Philippe SOULIER,*
- *Une liste de suppléants composée de Mme Dominique MAROQUIN, M. Jacques ROUSSEL et Mme Yveline TEXIER.*

Distribution des « Votre Agglo » et notes d'information : Suite au renouvellement du Conseil, certains secteurs de distribution sont réattribués. Le tableau de répartition actualisé sera transmis aux élus.

Secrétariat : La secrétaire de Mairie sera absente durant la semaine du 6 juillet pour raison médicale. Les permanences seront assurées par les élus durant cette période.

La Mairie sera ensuite fermée pour congés annuels du 3 au 21 août prochain.

Les Bordes : Les caniveaux sont très abimés en plusieurs endroits aux Bordes. Notre agent technique fera le nécessaire pour les réparer prochainement.

La Poutée : En face du 1, Rue de Fresnay-le-Comte, un énorme trou s'est formé suite aux travaux du Conseil Départemental. Face à la dangerosité de la situation, une réparation en urgence sera demandée.

Passage de la fibre : Des travaux de passage de câble ont lieu actuellement sur l'ensemble du territoire communal. L'opérateur chargé de déployer la fibre sur notre Commune est la CM'IN (Chartres Métropole Innovations Numériques) ; il nous a indiqué qu'elle serait accessible en 2022.

Problèmes de pression d'eau : ils ont été signalés en divers endroits sur la Commune et étaient dus à des prélèvements pour les travaux de construction des éoliennes. Cette autorisation a été délivrée par la CM Eau, gestionnaire du réseau.

Travaux RN 10 : il conviendra de veiller à ce que les trottoirs soient bien restaurés à l'identique, car actuellement, le revêtement mis en place s'affaisse.

Enrobés : La CM Eau a mandaté une entreprise pour réaliser les enrobés autour des compteurs d'eau récemment installés.

Remerciements : Un élève de CM2 a adressé une lettre aux élus afin de les remercier pour le dictionnaire offert pour son entrée en 6^{ème}.

Prochaines séances : Le vendredi 10 juillet à 20h00 et le lundi 14 septembre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.



Le Maire

Marc LECOEUR.